

## COMMUNE D'HESLOUP

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 JUIN 2023



L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Hesloup, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme GAILLARD Sylvie, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **14**

Date de la convocation : **05.05.2023**

Présents : MM. GAILLARD – BAILLEUL – COINAUD – FLEURY - MARIÉ - PELLETIER —BUTTAZZO –  
TOURNEUR- LEROY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent(s) ayant donné pouvoir : AIME Cédric a donné pouvoir à GAILLARD Sylvie  
BESNARD Céline a donné pouvoir à FLEURY Audrey  
OUVRARD Cédric a donné pouvoir à BAILLEUL Michèle  
PERROCHEAU Olivier a donné pouvoir à PELLETIER Roger

Absent excusé : - JEANNE Audrey

☞ Madame BUTTAZZO Vanessa est nommée Secrétaire de séance

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2023
2. Elections Sénatoriales du 24 septembre 2023 – désignation de leurs délégués et suppléants
3. Enquête publique- projet de création de parc éolien sur les communes de Champfleury et Béthon

#### 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 04 AVRIL 2023

Madame le Maire demande l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2023.

L'approbation est votée à l'unanimité. (Signatures du registre par le secrétaire et le Maire).

## **2.ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (- 1 000 hab)**

### Délibération n°16

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

#### a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM COINAUD et PELLETIER et Mmes FLEURY et BUTTAZZO. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

COINAUD Jean Jacques- PELLETIER Roger- GAILLARD Sylvie

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.  
Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. COINAUD : 13 voix- M. PELLETIER : 13 voix - Mme GAILLARD : 12 voix ; ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

#### c) Elections des suppléants

Les candidatures enregistrées :

MARIE Ghislaine-TOURNEUR Frédéric- AIME Cédric

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme MARIE : 13 voix- M. TOURNEUR 12 voix- M. AIME : 12 voix  
ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

## AVIS SUR LE PROJET DU PARC EOLIEN DE CHAMPFLEUR ET BETHON :

### Délibération n°17

Madame le Maire expose le projet du parc éolien de Champfleur et Béthon en vue d'obtenir l'avis du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés –  
2 contres, pour les motifs suivants : les matériaux utilisés sont non recyclables, une pollution sonore évidente et constante  
2 abstentions et 9 pour :

Emet un avis favorable au projet du parc éolien de Champfleur et Béthon

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close à 19H08

Le Maire,



Le Secrétaire,



